

PARIS NOTICE NO. 13/11

ISSUE DATE: 3 July 2013

EFFECTIVE DATE: 2 July 2013

CORRECTION OF PARIS NOTICE NO. 2013/10 – LISTED MATURITIES

Executive Summary

This Notice informs Members of a correction to Paris notice no. 2013/10 listed maturities and an adjustment of the Minimum Order Size for the option class Kering (KR1, KR2) published via Paris notice no. 2013/08.

1. Paris Notice no. 2013/10 section 2.b indicated an omission in the listed maturities. Below you can find the listed maturities for KR1 and KR2 as defined in accordance with the contract specs of Paris notice no. 2013/08:

KR1: Group 2 expiry:

Initial lifetime: 1, 2 and 3 monthly options

Cycle: Every month

Initial lifetime: 6, 9, 12 month quarterly options

Cycle: March, June, September, December

Initial lifetime: 18, 24 month half yearly options

Cycle: June, December

KR2: Group 1 expiry:

Initial lifetime: 6, 12, 18, 24 month half yearly options

Cycle: March, September

2. Paris Notice no. 2013/08, section 2.5 and 2.7 defined a Minimum Order Size for KR1 and KR2 of respectively 20 and 200 lots. NYSE Liffe has decided to reduce the Minimum Order Size for KR1 and KR2 to respectively 10 and 100 lots.

For further information in relation to this Bulletin, members should contact their Account Manager or:

NYSE Liffe – European Market
Services

+33 (0) 1 49 27 13 00

marketservices@nyx.com

Les marchés dérivés Euronext comprennent les marchés d'instruments dérivés exploités par Euronext Amsterdam, Euronext Bruxelles, Euronext Lisbonne, Euronext Paris et LIFFE Administration et Gestion, respectivement mentionnés comme les marchés d'Amsterdam, de Bruxelles, de Lisbonne et de Paris. Euronext fait partie du groupe NYSE Euronext. Toutes les précautions raisonnables ont été prises pour faire en sorte que les informations communiquées dans ce numéro d'Info-Flash sont exactes et donc non susceptibles d'entraîner des erreurs, et ni NYSE Euronext, Euronext N.V., ni aucune autre société du groupe ne sera responsable (si ce n'est dans la mesure où la loi l'exige) d'une quelconque utilisation de ces informations. NYSE Euronext DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, CONCERNANT L'EXACTITUDE DE TOUT CONTENU FOURNI OU DE L'ADÉQUATION DES INFORMATIONS EN VUE D'UN OBJECTIF. Les contenus du présent numéro d'Info-Flash ne sont que des informations qui ne sauraient être considérées comme constituant des avis en matière d'investissement. Ni NYSE Euronext ni aucune des sociétés du groupe, ni aucun de leurs agents ne sont responsables en cas d'erreurs ou d'omissions des présentes. Sauf exception prévue entre les Parties, aucun contenu du présent Info-Flash ne saurait être considéré comme étant une partie d'un contrat conclu entre nous.